



**MIZOËN**

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39  
mairie.mizoen@wanadoo.fr

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/08

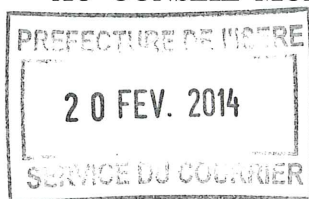
L'an deux mil quatorze, le quatorze février, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 17 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André JOUANNY, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04 février 2014

**PRESENTS** : MM. Alain RIVOIRON, Guy BERARD, Pascal SEVERAC, Pierre LEJEUNE, Florence GONON, Colette VENERA, Claudine CHABERT,

**ABSENTS** : François PINATEL, Laurent CONOR, Simone BERARD.

### DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL



Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2008,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Concessions accordées dans le cimetière en 2013 :*

1 place à Marthe Madeleine GONON née BERARD

1 place à Ginette et René JOSSERAND

*Colis de Noël 2013 des anciens* commandés à « Supermarché Casino » 38520 BOURG D'OISANS,

*Décision du 14 janvier 2014* : dépôt de plainte à l'encontre de Madame et Monsieur André VINCENT propriétaires de la parcelle AB 484, au village, pour non respect du code de l'urbanisme.

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

